

**LES ORIENTATIONS TECHNIQUES DE LA RECONSTITUTION
DES FORÊTS SINISTRÉES PAR LES TEMPÊTES DES 26 et 28 DÉCEMBRE
1999 :**

ANALYSES ET CHOIX DU MINISTÈRE CHARGE DES FORÊTS

par Christian **Barthod**¹,

Le principe et l'enveloppe des aides financières à la reconstitution des forêts sinistrées furent annoncés par le gouvernement dès le 12 janvier 2000. Les orientations techniques firent l'objet d'un débat ouvert et contradictoire entre mai et juillet 2000, sur la base d'un travail indépendant demandé dès le 16 janvier 2000 à un groupe d'experts animé par l'INRA et le CEMAGREF. La fixation des modalités pratiques fut confiée à des commissions régionales, sur la base des principes retenus par la circulaire du 31 août 2000. Néanmoins la conjonction des problèmes identifiés progressivement dans les chantiers à mener et du malaise des petits propriétaires qui se sont sentis abandonnés par une approche essentiellement économique et technique a conduit le gouvernement à créer parallèlement une aide au nettoyage, dont la gestion ne fut pas exclusivement technique. La mise en œuvre de l'ensemble du dispositif s'est heurtée aux problèmes pratiques découlant du récent changement profond des règles de financement par l'État et par les fonds européens, ce qui en a beaucoup compliqué la compréhension par les bénéficiaires. La stratégie retenue a privilégié la prudence et la pragmatisme technique, mais n'a pas permis de répondre en temps voulu aux critiques de ceux qui exigeaient une réorientation massive des pratiques sylvicoles françaises.

¹ sous-directeur de la forêt de 1995 à 2002, Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, 19, avenue du Maine 75732 PARIS CEDEX 15
Copyright Académie d'Agriculture de France. Séance du 18 juin 2003.